

Code de conduite de Varin-étampage SA

1. Contexte :

La société Varin-étampage SA, active dans le domaine de la déformation des métaux, prend à cœur son devoir de diligence, de respect des droits de l'homme, de protection de ses employés et de protection de l'environnement.

2. Droits de l'Homme et des travailleurs

Nous nous engageons formellement à respecter la déclaration universelle des Droits de l'Homme et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

En plus des points détaillés dans notre politique relative à la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à ce que nos employés aient des conditions de travail sûres, respectant leur intégrité physique et psychique.

Varin-étampage offre la possibilité à ses employés de signaler toute déviance au travers d'un comité du personnel sans risques de représailles.

Les employés tous niveaux confondus sont rendus attentifs aux actes de harcèlement sexuel/mobbing. Des personnes de confiance sont à leur disposition si elles devaient être confrontées à une telle situation.

Varin-étampage veille également aux dispositions légales en termes de durée maximale de travail, salaire minimum et liberté d'association.

Afin de maintenir ce niveau élevé d'éthique, Varin-étampage SA assure une formation continue, effectue régulièrement des contrôles et des audits internes et se conforme également aux divers contrôles externes auxquels notre société est soumise.

3. Pratiques commerciales / Approvisionnement en matière précieuse

Concernant l'engagement de Varin-étampage quant à son devoir vis-à-vis de ses pratiques commerciales, nous vous invitons à vous référer à notre politique relative à la chaîne d'approvisionnement.

4. Environnement

La protection de l'environnement est aujourd'hui une préoccupation pour l'ensemble des collaborateurs de Varin-étampage SA. Cet engagement est défini et diffusé à travers le présent Code de conduite.

Pour que ces engagements soient bénéfiques et ainsi fixer les bonnes pratiques au sein de l'entreprise, la Direction s'engage à :

- Assurer une conformité aux exigences légales et réglementaires
Les points suivants sont en particulier pris en compte :
 - o Minimiser les impacts des eaux usées avec la mise en place d'une Step
 - o Minimiser les émissions sonores sur le voisinage
- Maîtriser les coûts de traitement de déchets avec une gestion poussée des produits dangereux
- Maîtriser les dépenses d'énergie en axant l'entreprise sur l'utilisation d'énergie propre
- Communiquer en interne les bons gestes pour l'environnement
- Sensibiliser et former les employés concernant les questions environnementales

Nous organiserons le suivi de l'avancement et l'examen du rendement environnemental par rapport aux objectifs fixés.

Nous sommes tous sensibles à notre environnement, volontaires et engagés à la préserver pour le bien de tous.

Pour Varin-étampage SA :



La Direction